



53 Direction Urbanisme, Aménagements et Habitat
535 - Habitat
53 BL/SZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802249-20240410-531A685-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 12/04/2024

Il est certifié que le présent arrêté a été visé en sous préfecture et qu'il est devenu exécutoire



ARRETE N° 2024/685

Le Maire de la Ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu mes arrêtés du 4 juillet 2020, portant délégation de fonctions aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Sur proposition du Directeur Général,

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Paul QUIN, Adjoint Délégué, est chargé de représenter le Maire de Mulhouse aux commissions de sécurité du 16 avril 2024.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à l'intéressé
- à Monsieur le Sous-Préfet
- à Mme La Procureure
- à 0706 – secrétariat des Assemblées (Mme CIVADE)

Copie à :

3614 – Affichage (Mme YILDIRIM)

Mulhouse, le 10 avril 2024

Michèle LUTZ